

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le treizième jour du mois de février 2017 à 18 h :30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Absence motivée : Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

065-02-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 13 février 2017, soit ouverte à 18h :30.

Adoptée à l'unanimité

066-02-2017 2. Renonciation à l'avis de convocation

ATTENDU l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Monsieur Yves Morin, conseiller no.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le Maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 18 h30, lundi le 13 février, au 45 de la rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Achat de la niveleuse
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 10^{ème} jour de février 2017
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

067-02-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 13 février 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

068-02-2017 4. Achat de la niveleuse

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation, pour l'achat sur un terme de soixante (60) mois, d'une niveleuse avec équipement de déneigement.

ATTENDU QUE deux entreprises ont répondu à l'appel et ont déposé leur soumission et que les prix soumissionnés, avant taxes, sont les suivants:

- ❖ PROMAC, (Volvo G970) => un montant de 86 500 \$
- ❖ ÉRIC GÉLINAS DE LASARRE, (Volvo 740VHP) => un montant de 95 000 \$

ATTENDU le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les deux soumissions sont conformes.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de cet équipement, **conditionnellement** à ce que le rapport d'inspection du véhicule soit trouvé à la satisfaction de la Ville.

QUE les membres de ce conseil autorisent l'achat d'une niveleuse 2007 de marque VOVLO et de modèle G970, identifiée par le numéro de série VCE0G970V00041126, auprès de l'entreprise « PROMAC », le tout conformément aux termes et conditions de la soumission No. 17021302 datée du 13 février 2017.

QUE le prix d'achat de la niveleuse établi à 86 500 \$ plus les taxes applicables, totalisant 99 453.38 \$, soit financé sur un terme de soixante (60) mois, au taux de 7,25%, représentant des versements mensuels de 1 711\$ plus taxes, à l'intérieur d'un contrat avec « Crédit Bail-CLE ».

QUE la trésorière, Mireille Bibeau et le maire, Gaétan Gravel, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au financement de cet équipement auprès de « Crédit Bail-CLE ».

Adoptée à l'unanimité

5. Période de questions

069-02-2017 6. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 13 février 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 13 février 2017 soit levée à 18h :45.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce treizième jour du mois de février 2017.

Gaétan Gravel, Maire